

A la découverte du BRS (2 heures)

Domaine d'intervention : Immobilier

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Distinguer le BRS des autres baux réels
- Distinguer les principaux montages, acteurs et leurs obligations
- D'appréhender les points de vigilances

PUBLIC

Cette formation s'adresse aux promoteurs, développeurs foncier, responsables de programmes, aménageurs, lotisseurs, constructeurs, bailleurs sociaux, responsables de l'aménagement et de l'urbanisme, architectes, maîtres d'œuvre, marchands de biens, agents immobiliers et transactionnaires, banquiers, notaires, avocats...

PRÉREQUIS

Pas de prérequis.

MÉTHODES MOBILISÉES

METHODES PEDAGOGIQUES

Cette formation est conçue dans un but d'autoformation. Est mis à la disposition du participant une séance d'accueil. La formation contient des supports de cours, des vidéos explicatives, un forum, un quiz d'auto-évaluation, ainsi que des liens vers des sources d'informations complémentaires.

MOYENS ET OUTILS

La formation nécessite également les outils suivants : ordinateur ou téléphone connecté. Les supports de formation sont à disposition des participants dans l'espace numérique de formation (ENF).

INTERVENANT

Aurore Merlet, juriste formatrice au pôle immobilier (ICH Ouest, CRDI, Cami)

Formation MOOC

Modalité(s) proposée(s)



Dates

01/06/2025 au 31/12/2025



Durée

2 heures (à distance)



Lieu

A distance



Horaires

Aucun. Selon la convenance du participant.



Accessibilité

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Pour vos questions spécifiques, un référent Cnam est dédié à l'accompagnement : handi@cnam-paysdelaloire.fr

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Lors de la formation, les acquis du participant seront évalués au regard des objectifs par des quiz
- Une évaluation satisfaction est proposée auprès de chaque stagiaire.
- Une attestation de formation sera remise à chaque participant.
- Dispositif non certifiant

PROGRAMME

- I. Introduction : bail, baux réels et bail réel solidaire
- II. Le contrat BRS
 - Objet
 - Prix (loyer)
 - Durée et fin du BRS
- III. Les obligations des parties
- IV. Les 3 types de BRS
 - Bailleur (OFS) – Preneur occupant
 - Bailleur (OFS) – Preneur opérateur, pour vente
 - Bailleur (OFS) – Preneur opérateur, pour louer

Délai d'accès

Jusqu'à 48h avant le début de la formation.

Tarifs

90 euros / stagiaire

Conditions générales de vente sur le lien [suivant](#)

Contact

Pôle immobilier (ICH, CRDI, Cami)
02 40 16 46 28
ich.ouest@cnam-paysdelaloire.fr

Conseiller entreprise :
[Lien « nos contacts entreprises »](#)

Pour aller plus loin

- [ICH : catalogue de formation inter-entreprises 2025](#)
- [ICH : catalogue de formation intra-entreprises](#)
- DRM 143 - Statut d'occupation des biens immobilier

Points forts de la formation

- Formation assurée par une formatrice professionnelle expérimentée dans le domaine
- Modalités pédagogiques d'accompagnement
- Présence d'un forum

Taux de satisfaction

94,02 % de satisfaction sur l'ensemble de nos formations courtes en 2024